



PROCÈS-VERBAL N°1

Commission Départementale de l'Arbitrage – Section Lois du Jeu. (Par messagerie)

Réunion par messagerie : Lundi 24 Novembre 2025

Présidence : Christophe CHESNAIS

Présents : Jérôme BRISARD, Bastien CORTAIS, Nicolas JANOT et Régis MONNIER.

Saison 2025-2026

1- Identification

Match : Championnat D1 : FC Ambrières Cigné 2 / AS Laval Bourny 2

Date : Dimanche 16 Novembre 2025.

Score final : 1 à 2

Réserve déposée à la 86^{ème} minute de jeu par Mr Valentin BELLOT, capitaine de l'équipe du FC Ambrières Cigné 2.

2- Intitulé de la réserve.

Retranscription exacte (mot pour mot) de la réserve écrite sur la feuille de match :

« À la 85^{ème} un coup franc est tiré face au but Ambrières pour équipe Laval Bourny. Au moment du tir le joueur de Laval Bourny se trouve en position de hors jeu signaler par arbitre assistant. Le coup franc est tiré directement dans le but Ambrières repoussé par le gardien directement dans les bras du joueur en position de hors jeu du Laval Bourny. Reprise et marque le but. Je consulte arbitre assistant et je désavoue et accorde le but ».

3- Recevabilité

Prend connaissance de la réserve déposée sur la feuille de match,

Prend connaissance du rapport adressé par l'arbitre de la rencontre,

Attendu que la réserve n'a pas été confirmée dans les 48 heures ouvrables comme le prévoit l'article 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

4- Décision

Par ce motif,

La Section « Lois du Jeu » de la Commission Départementale de l'Arbitrage dit la réserve **NON RECEVABLE SUR LA FORME.**

Elle transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions Seniors et à la Commission Statuts, Règlements et Contentieux du District de Football la Mayenne pour **HOMOLOGATION DU RÉSUTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue des Pays de la Loire, dans un délai de sept jours, dans les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux. »

Pour la Section lois du Jeu



Mr CHESNAIS Christophe